

**Pneumocoque, zona, coqueluche...**

**Vous avez 65 ans ou plus ?**

**PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE PHARMACIEN  
POUR VOUS FAIRE VACCINER.**



**Protégez-vous, protégez les autres, vaccinez-vous !**

**Pneumocoque, zona, coqueluche... Passé 65 ans, certaines maladies infectieuses peuvent occasionner des complications graves si l'on n'est pas vacciné. Il est d'autant plus important de se vacciner lorsqu'un membre de l'entourage proche est vulnérable.**

## **VOTRE VACCIN EST PRESCRIT ET RÉALISÉ DIRECTEMENT EN PHARMACIE**



### **Pourquoi se faire vacciner ?**

#### **INFECTIONS INVASIVES À PNEUMOCOQUE**

Pour ces maladies, un âge **égal ou supérieur à 65 ans constitue un facteur de risque d'infection sévère** si l'on n'est pas vacciné (jusqu'à **30 % de mortalité** pour l'infection invasive à pneumocoque).

##### **► Recommandations et schéma vaccinal :**

Depuis avril 2025, la vaccination est **élargie à l'ensemble des personnes de 65 ans ou plus, avec ou sans facteurs de risque**. Le vaccin est administré en **une dose**.



**Sources :** Santé Publique France, Vaccination Info Service, Assurance Maladie

#### **ZONA**

Au cours de la vie, **20 % de la population** pourrait avoir au moins un zona. À partir d'un certain âge, les symptômes du zona peuvent parfois évoluer vers des douleurs insupportables **pendant plusieurs mois**, avec des traitements lourds.

##### **► Recommandations et schéma vaccinal :**

Vaccination recommandée pour toute personne de **65 ans ou plus**, y compris chez celles ayant déjà présenté un ou plusieurs épisodes de zona.

Le vaccin est administré en **2 doses** espacées de **2 mois minimum**.

#### **COQUELUCHE**

La vaccination est particulièrement recommandée si vous êtes dans l'entourage d'une femme enceinte ou d'un nourrisson de moins de 6 mois. En 2024, plusieurs dizaines d'enfants en sont décédés. Si vous avez plus de 65 ans, protégez-vous et protégez vos proches en vous vaccinant.

##### **► Recommandations et schéma vaccinal :**

La vaccination contre la coqueluche est préconisée pour les **personnes non vaccinées au cours des cinq dernières années**, et en particulier pour les membres de l'entourage familial.

Lorsqu'une dose de rappel est nécessaire, le vaccin contre la coqueluche est administré en association avec le vaccin diphtérie-tétanos-poliomyélite. **Ce rappel est recommandé à 65 ans, puis tous les 10 ans.**



**Les trois vaccins sont pris en charge à 65 % par l'Assurance Maladie. Le montant restant est généralement remboursé par les complémentaires santé (mutuelles).**

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

La brochure « Comprendre la vaccination : enfants, adolescents, adultes » répond aux questions les plus fréquentes du public et fait le point sur les différentes maladies pour lesquelles il existe un vaccin.

Téléchargez la brochure en scannant le QR code ou rendez-vous sur [santepubliquefrance.fr](https://santepubliquefrance.fr) > Déterminants de santé > Vaccination > Outils



## Retrouvez l'ensemble des informations vaccinales officielles sur :

### ► les infections invasives à pneumocoque

[Vaccination Info Service](#)



### ► le zona

[Vaccination Info Service](#)



### ► la coqueluche

[Vaccination Info Service](#)



### ► la semaine européenne de la vaccination 2025

[Santé Publique France](#)



Signature ou cachet  
du pharmacien :

## NOS PARTENAIRES



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Assurance  
Maladie



Agence Régionale  
de Santé Bretagne



## URPS Pharmaciens de Bretagne

Maison des URPS

13 E boulevard Solférino, 35000 Rennes

Tél. : 02 99 84 15 15 | Fax : 02 99 05 20 93

[urpspharmaciens-bzh.com](http://urpspharmaciens-bzh.com)